

# MANDAT DE TRANSMISSION

RESTAURER LA CONFIANCE ASSURÉ – DENTISTE – PROTHÉSISTE – MUTUELLE

# AVEC CE MANDAT VOUS DONNEZ LE DROIT À VOTRE DENTISTE DE TRANSMETTRE À NOTRE DENTISTE CONSULTANT LES ÉLÉMENTS DE VOTRE DOSSIER.

### **NOTRE MUTUELLE S'ENGAGE SUR UN PLAN EN 3 POINTS:**

$\checkmark$	Respect de la convention nationale
	des Chirugiens-Dentistes

✓ Respect du secret médical

✓ Respect des bonnes pratiques médicales

(ou de son réprésentant légal) (OBLIGATOIRE)

### Secret médical

La loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 sur les droits des malades a inséré dans le Code de santé publique un droit à l'accès direct des patients à leur dossier. Il s'agit d'un droit pour le patient, concrétisé au sein de l'article L1111-7 du code de la santé publique qui dispose :

.../... Toute personne a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé détenues par des professionnels et établissements de santé, qui sont formalisées et ont contribué à l'élaboration et au suivi du diagnostic et du traitement ou d'une action de prévention, ou ont fait l'objet d'échanges écrits entre professionnels de santé, notamment des résultats d'examen, comptes rendus de consultation, d'intervention, d'exploration ou d'hospitalisation, des protocoles et prescriptions thérapeutiques mis en œuvre, feuilles de surveillance, correspondances entre professionnels de santé, à l'exception des informations mentionnant qu'elles ont été recueillies auprès de tiers n'intervenant pas dans la prise en charge thérapeutique ou concernant un tiers..../...

CE MANDAT AUTORISE VOTRE PRATICIEN À TRANSMETTRE <u>VOS</u> RADIOS ET DOCUMENTS RELATIFS À <u>VOTRE</u> SITUATION MÉDICALE À NOTRE MÉDECIN CONSULTANT

J'ai été informé que je dispose, à tout moment, de la possibilité de transmettre moi-même les pièces demandées à ma mutuelle

(LE BÉNÉFICIAIRE DES SOINS)		
Je soussigné(e),		
Nom : LEURS	Prénom : JACQUE	ELINE
Adresse : 15 RUE DU LUXEMBOURG		
CP 59155 Ville : FACHES THU		
Téléphone : 03.20.96.24.48		
Numéro adhérent : N160980		
Concernant mon plan de traitement : 🗆 Implant	ologie 🛢 Prothèses 🗆 Maladie Parodonta	ale 🗆 Orthodontie Dento-faciale
(LE DENTISTE)		
Donne le mandat à mon docteur		
Adresse :		
CP Ville :		
mail :	N° nation	al : 🗌 🗎 🗎 🗎 🗎 🗎
Pour transmettre tout élément lié à m	a situation médicale et mon pla	n de traitement dentaire :
• Devis complet	• Téléradio (radio de profil)	<ul> <li>Diagnostic et plan de traitement</li> </ul>
• Radio pré-opératoire panoramique	Radio per-opératoire	• Charting ou fiche parodontale
<ul><li>Cone beam (scanner dentaire)</li><li>Empreintes optiques</li></ul>	Radio post-opératoire	<ul> <li>Déclaration de conformité</li> </ul>
au  Docteur Richard Régnier, Dentiste Consultant		
PRAECONIS - 6 rue Paul Morel - 70000 VESOUL		
Fait à ·		SIGNATURE DU BÉNÉFICIAIRE DES SOINS
Fair a '		

# PRÉCISIONS IMPORTANTES

<u>Essentiel</u>: la mutuelle ne demande pas de radio à visée administrative: toutes les radios (pré, per et post opératoire) que nous vous demandons font partie du <u>plan de traitement standard</u>, selon les données acquises de la science.

les radios panoramiques, rétroalvéolaires, Cone beam (scanner dentaire), téléradio ( radio de profil) ou empreintes optiques doivent être datés et identifiés informatiquement conformément au code de la santé publique.

Les mentions manuscrites ne sont pas acceptées. Votre radiologue garantit des clichés d'une qualité suffisante et des radios lisibles et interprétables. Une capture d'écran depuis l'outil informatique de votre dentiste ou radiologue est acceptée.

# **QUELS DOCUMENTS TRANSMETTRE POUR UN REMBOURSEMENT RAPIDE?**

Plan de traitement	Obtenir l'accord préalable de votre mutuelle	Vérifier le bon déroulement des soins	Valider les soins	Engager le remboursement des frais
IMPLANTS	Transmettre le devis de votre dentiste accompagné d'une <u>radio panoramique</u> pré-opératoire et/ ou cone beam	Transmettre une radio per-opératoire vérifiant la bonne pose des implants avant pose des prothèses	Transmettre une radio post-opératoire (après la pose des prothèses)	Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
PROTHESES sur IMPLANTS (cas des dossiers sans couverture pour les implants)	Transmettre le devis de votre dentiste accompagné d'une radio per-opératoire (après la pose des implants mais avant celle des prothèses)		Transmettre une radio post-opératoire (après la pose des prothèses)	Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
MALADIE PARODONTALE (non remboursée par le RO)	Transmettre le devis de votre dentiste accompagné : → d'une <u>radio panoramique</u> pré-opératoire → du bilan parodontal et du diagnostic précis			Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
ORTHODONTIE ADULTE (non remboursée par le RO)	Transmettre le devis de votre dentiste accompagné:  → d'une radio panoramique pré-opératoire et d'une téléradio (radio de profil), à défaut les empreintes optiques  → du diagnostic précis et du plan de traitement			Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
PROTHESES (remboursées ou non par le RO)	Transmettre le devis de votre dentiste Si votre plan de traitement concerne des prothèses fixes sur 5 dents et plus : → joignez une radio panoramique pré-opératoire			Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
INLAY-ONLAY	Transmettre le devis de votre dentiste		Transmettre la déclaration de conformité	Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
PROTHESE AMOVIBLE TRANSITOIRE	Transmettre le devis de votre dentiste		Transmettre la déclaration de conformité	Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée

### DEVIS POUR LES TRAITEMENTS ET ACTES BUCCO-DENTAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE ENTENTE DIRECTE

conformément aux dispositions de la convention nationale des chirurgiens-dentistes (publiée au JO du 25 août 2018)

Ce devis est la propriété du patient ou de son représentant légal. La communication de ce document à un tiers se fait sous sa seule responsabilité. Ce devis est informatif, les montants des honoraires et prises en charge sont définis selon les droits effectifs à la date de réalisation de l'acte. Les soins à tarifs opposables ne sont pas compris dans ce devis.

dentification du chirurgien-dentiste traitant  lom et prénom : MERCIER Sylvia				Identification du patient  Nom et prénom : LEURS Jacqueline	SERVICE COURSE
dentification RPPS : 10003555744	N° ADELI : 5	94755910		Date de naissance : 17/03/1934	SERVICE COURRIE
l° d'établissement (FINESS) : 594755910	11 710227.0	.0 11 000 10		N° de Sécurité Sociale du patient : 2 34 03 59 295 01	7 44 1 3 DEC. 2023
Raison sociale et adresse : Cabinet Des Drs MERCIER 5 rue Kléber 59155 FACHES THUMESNIL France	<del></del>			éventuel reste à charge selon son contrat Nom de l'organisme complémentaire :	e devis à son organisme complémentaire pour connaître son
'alable jusqu'au (sous réserve de modification réglementaire	): 21/05/2024			N° de contract ou d'adhérent : N 1609	98 <i>0</i>
ce devis contient 3 pages indissociables.				Référence dossier (à remplir par l'organisme complé	
Description du traitement proposé :					
ieu de fabrication du dispositif médical  ☑ au sein de l'Union Européenne ☐ hors Union Euro ☑ sans sous-traitance du fabricant ☐ avec une partie l'issue du traitement, il vous sera remis une fiche de traçabilit égende explicative du devis  ** Matériaux et normes	de la réalisatio	Alliage pr	nité du dispositif médical (document rempli p	ar le fabricant ou son mandataire et sous sa seule responsab	3 Céramo-céramique NF EN ISO 9693 2016
au sein de l'Union Européenne hors Union Européenne sans sous-traitance du fabricant avec une partie l'issue du traitement, il vous sera remis une fiche de traçabilitéende explicative du devis	de la réalisatio	Alliage pr	récieux NF EN ISO 22674 2016  ue céramométallique NF EN ISO	ar le fabricant ou son mandataire et sous sa seule responsab	
au sein de l'Union Européenne hors Union Européenne sans sous-traitance du fabricant avec une partie l'issue du traitement, il vous sera remis une fiche de traçabilitéende explicative du devis	e de la réalisation de la déclaration de la destaute d	Alliage p	récieux NF EN ISO 22674 2016  ue céramométallique NF EN ISO	ar le fabricant ou son mandataire et sous sa seule responsab  2 Alliage non précieux ISO 22674 2016  5 Polymères de base NF EN ISO	3 Céramo-céramique NF EN ISO 9693 2016
☑ au sein de l'Union Européenne ☐ hors Union Euro ☑ sans sous-traitance du fabricant ☐ avec une partie l'issue du traitement, il vous sera remis une fiche de traçabilit égende explicative du devis  ** Matériaux et normes	e de la réalisation de la déclaration de la destaction de la déclaration de la décla	Alliage pi Céramiqu 6872 201	récieux NF EN ISO 22674 2016  ue céramométallique NF EN ISO	2 Alliage non précieux ISO 22674 2016 5 Polymères de base NF EN ISO 20795:1:2013	3 Céramo-céramique NF EN ISO 9693 2016 6 Dents artificielles NF EN ISO 22112 2017
☑ au sein de l'Union Européenne ☐ hors Union Euro ☑ sans sous-traitance du fabricant ☐ avec une partie l'issue du traitement, il vous sera remis une fiche de traçabilit égende explicative du devis  ** Matériaux et normes	e de la réalisation  é et la déclaration  1 4  Co	Alliage pi Céramiqu 6872 201	récieux NF EN ISO 22674 2016  ue céramométallique NF EN ISO  Libellés	2 Alliage non précieux ISO 22674 2016 5 Polymères de base NF EN ISO 20795:1:2013  Conditions tarifaires	3 Céramo-céramique NF EN ISO 9693 2016 6 Dents artificielles NF EN ISO 22112 2017  Prise en charge complémentaire sans reste à charge si le patient bénéficie d'un contrat
☑ au sein de l'Union Européenne ☐ hors Union Euro ☑ sans sous-traitance du fabricant ☐ avec une partie l'issue du traitement, il vous sera remis une fiche de traçabilit égende explicative du devis  ** Matériaux et normes	e de la réalisation é et la déclaration	Alliage pi Céramiqu 6872 201	récieux NF EN ISO 22674 2016  ue céramométallique NF EN ISO  Libellés  100% Santé	2 Alliage non précieux ISO 22674 2016 5 Polymères de base NF EN ISO 20795;1:2013  Conditions tarifaires  soumis à honoraires limites de facturation	3 Céramo-céramique NF EN ISO 9693 2016 6 Dents artificielles NF EN ISO 22112 2017  Prise en charge complémentaire sans reste à charge si le patient bénéficie d'un contrat dit responsable

fdentification du chirurgien-dentiste traitent

toentine ation RPF > 10003555744

N ROFLL 594 BUS

identification du patient

A historia of LEURS Jacquelaid

Dite or loss - + 17/03/1934

N. diefablissement (E.NESS) 5947 7910

N di e ≥ ≥ 1 stiale di pagent = 34 13 50 795 017 44

### Traitement proposé - Description précise et détaillée des actes

N° de traitement	N° dent ou Localisation	Cotation CCAM, NGAP ou acte	Nature de l'acte	Matériaux utilisés	Panier (****)	Honoraires limites de	Honoraires dont prix de vente du	Base de remboursement	Montant remboursé AMO	Montant non remboursé AMO
L		HN	1	(**)		facturation	dispositif médical	AMO	(***)	
		HBMD007	REBASAGE DE PROTHESE PARTIELLE AMOVIBLE (PPA)				120,00€	NR	0,00€	120,00 €
					Total (des	s actes envi <b>sagés</b> )	120,00€	0,00€	0,00 €	120,00 €

Signature du Chirurgien-dentiste Le patient ou son représentant légal reconnaît avoir eu la possibilité du choix de son traitement. Date et signature du patient ou du (ou des) responsable(s) légal (légaux).

Identification de chrangien-dentiste traitant Identification Reform 10 (U.SS), 44 Noderable senach (UNESS), 594, 1980 to

N ADMIT CLEAN

Identification du patient

Nomi et prémier. El tité: la que line

N'i de Securiti por les dispatient iz il ha 1960 y 1960 y

Thate on many some of the Moral I

### NOTICE EXPLICATIVE

Ce devis s'applique à tout traitement, pour lequel un dispositif médical sur mesure est nécessaire (prothèse dentaire essentiellement). Le chirurgien-dentiste vous précise la date du devis et la date de fin de validité de ce devis.

Votre Chirurgien-Dentiste vous informe des différentes possibilités de traitement qui vous sont offertes et peut vous proposer plusieurs devis le cas échéant.

SERVICE COURRIER LE

Si vous désirez transmettre ce devis à votre organisme complémentaire pour connaître votre reste à charge, vous pouvez renseigner le pavé correspondant.

13 DEC. 2023

Dans ce devis, le Chirurgien-Dentiste décrit le traitement qu'il vous propose ainsi que les différents matériaux utilisés. Il vous précise la nature de l'acte conformément à la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) ou pour les actes d'orthodontie, à la Nomenclature Générale des Actes et Prestations (NGAP). Lorsqu'un acte est non remboursable par l'Assurance Maladie Obligatoire, le Chirurgien-Dentiste indique dans la colonne Base de remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire la mention "NR" (Non Remboursable). Par ailleurs, quand l'acte n'est pas décrit à la CCAM ou à la NGAP, le Chirurgien-Dentiste indique la mention "HN" (Hors nomenclature).

Lorsque le Chirurgien-Dentiste vous propose un ou des actes avec un reste à charge (après l'intervention de la complémentaire), il doit mentionner dans la partie "information alternative thérapeutique" du devis les actes sans reste à charge (panier 100% santé) ou à défaut avec un reste à charge maîtrisé constituant une alternative thérapeutique chaque fois qu'elle existe et si elle est ou non réalisé par le praticien.

Le Chirurgien-dentiste doit indiquer le lieu de fabrication du dispositif médical (exemple : couronne), qui peut être :

- au sein de l'Union Européenne (UE)
- hors de l'Union Européenne.

En cas de sous-traitante de la fabrication du dispositif par le fournisseur, le Chirurgien-Dentiste en précise le lieu.

ATTENTION : dans le cas de la pose d'un dispositif médical classé CMR (cancérigène, mutagène, toxique pour la reproduction) contenant du cobalt métallique, le Chirurgien-Dentiste doit vous tenir informé de sa nocivité potentielle.

### DEVIS POUR LES TRAITEMENTS ET ACTES BUCCO-DENTAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE ENTENTE DIRECTE

conformément aux dispositions de la convention nationale des chirurgiens-dentistes (publiée au JO du 25 août 2018)

Ce devis est la propriété du patient ou de son représentant lég	al. La commun	ication de ce	document à un tiers se fait sous sa seule réalisation de l'acte. Les soins à tarifs opp			iires et prises er	n charge sont définis selon les droits effectifs à la date d S	de			
Identification du chirurgien-dentiste traitant				Identi	ification du patient			PU			
Nom et prénom : MERCIER Sylvia				Nome	et prénom : LEURS Jacqueline		1	, <sup>C</sup> C			
Identification RPPS : 10003555744 N° ADELI : 594755910  N° d'établissement (FINESS) : 594755910  Raison sociale et adresse : Cabinet Des Drs MERCIER  65 rue Kléber 59155 FACHES THUMESNIL France					Date de naissance : 17/03/1934  N° de Sécurité Sociale du patient : 2 34 03 59 295 017 44						
					mplir par l'assuré si celui-ci souhaite envoyer ce ntuel reste à charge selon son contrat :	e devis à son o	organisme complémentaire pour connaître son	S OF COURRIER LE			
Date du devis : 21/11/2023				Non	n de l'organisme complémentaire :	econ	us				
Valable jusqu'au (sous réserve de modification réglementaire)	): 21/05/2024			∥ N° d		980		1			
Ce devis contient 3 pages indissociables.				Réfé	érence dossier (à remplir par l'organisme complé						
Description du traitement proposé :								, , ,			
Lieu de fabrication du dispositif médical  au sein de l'Union Européenne hors Union Européenne sans sous-traitance du fabricant avec une partie  A l'issue du traitement, il vous sera remis une fiche de traçabilité	de la réalisati					oilité).					
Légende explicative du devis								•			
** Matériaux et normes	1	Alliage	précieux NF EN ISO 22674 2016	2	Alliage non précieux ISO 22674 2016	3	Céramo-céramique NF EN ISO 9693 2016				
	4 Céramique céramométallique NF EN IS 6872 2015		•	5	Polymères de base NF EN ISO 20795:1:2013	6	Dents artificielles NF EN ISO 22112 2017	=:  a=1   J			
**** Paniers			Libellés		Conditions tarifaires	7	Prise en charge complémentaire	1			
			100% Santé		soumis à honoraires limites de facturation	sans re	este à charge si le patient bénéficie d'un contrat dit responsable	<b>.</b>			
2 Modéré					soumis à honoraires limites de facturation selon le contrat du patient			T.			
						-					
		3	Libre		honoraires libres		selon le contrat du patient	- !			

<sup>\*\*\*</sup> Les montants remboursés et non remboursés du régime obligatoire sont informatifs, la prise en charge définitive est définie à la date de réalisation de l'acte.

Identification du chinargien-dentiste tranant

Identification RPFS 000055 42

Nilderabliss count (FINERS) (5947) (910)

N ADELL 594755910

Identification du patient

Non et précese LEURS Jacqueure

Date de missance 17/03/1934

Note: 12 of Sociale du patient: 2,34,03,59,295,117,44

Traitement proposé - Description précise et détaillée des actes

N° de traitem		Cotation CCAM, NGAP ou acte HN	Nature de l'acte	i Matériaux utilisés (**)	Panier (****)	Honoraires limites de facturation	Honoraires dont prix de vente du dispositif médical	Base de remboursement AMO	Montant remboursé AMO (***)	Montant non remboursé AMO
		- HN 1	supplément Valplast		-		200,00€	NR	0,00€	200,00€
1	01	HBLD470	PPA STELITTE 8 DENTS (12,14,15,16,23,24,25,26)	2, 5, 6	2	1 365,00 €	1 365,00 €	247,25€	148,35 €	1 216,65 €
2	02	HBLD371	PPA RESINE 6 DTS TRANSITOIRE (44,45,46,47,36,37)	5, 6	1	400,00€	400,00€	96,75€	58,05€	341,95€
		_			Total (des	s actes envisagés)	1 965,00 €	344,00€	206,40 €	1 758,60 €

Le patient ou son représentant légal reconnaît avoir eu la possibilité du choix de son traitement. Date et signature du patient ou du (ou des) responsable(s) légal (légaux).

Signature du Chirurgien-dentiste



identification (1995) intel035557 in N° d'autocomen. EINESSE (19475594) N AND THE OR

Identification du patient

Non-stangeon 15175 Jacquine

Nº de Secunto Sora de da patient - Na discours de la con-

with the part of the first of

NOTICE EXPLICATIVE

Ce devis s'applique à tout traitement, pour lequel un dispositif médical sur mesure est nécessaire (prothèse dentaire essentiellement). Le chirurgien-dentiste vous précise la date du devis et la date de fin de validité de ce devis.

Votre Chirurgien-Dentiste vous informe des différentes possibilités de traitement qui vous sont offertes et peut vous proposer plusieurs devis le cas échéant,

Si vous désirez transmettre ce devis à votre organisme complémentaire pour connaître votre reste à charge, vous pouvez renseigner le pavé correspondant.

Dans ce devis, le Chirurgien-Dentiste décrit le traitement qu'il vous propose ainsi que les différents matériaux utilisés. Il vous précise la nature de l'acte conformément à la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) ou pour les actes d'orthodontie, à la Nomenclature Générale des Actes et Prestations (NGAP). Lorsqu'un acte est non remboursable par l'Assurance Maladie Obligatoire, le Chirurgien-Dentiste indique dans la colonne Base de remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire la mention "NR" (Non Remboursable). Par ailleurs, quand l'acte n'est pas décrit à la CCAM ou à la NGAP, le Chirurgien-Dentiste indique la mention "HN" (Hors nomenclature).

Lorsque le Chirurgien-Dentiste vous propose un ou des actes avec un reste à charge (après l'intervention de la complémentaire), il doit mentionner dans la partie "information alternative thérapeutique" du devis les actes sans reste à charge (panier 100% santé) ou à défaut avec un reste à charge maîtrisé constituant une alternative thérapeutique chaque fois qu'elle existe et si elle est ou non réalisé par le praticien.

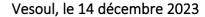
Le Chirurgien-dentiste doit indiquer le lieu de fabrication du dispositif médical (exemple : couronne), qui peut être :

- au sein de l'Union Européenne (UE)
- hors de l'Union Européenne.

En cas de sous-traitante de la fabrication du dispositif par le fournisseur, le Chirurgien-Dentiste en précise le lieu.

ATTENTION : dans le cas de la pose d'un dispositif médical classé CMR (cancérigène, mutagène, toxique pour la reproduction) contenant du cobalt métallique, le Chirurgien-Dentiste doit vous tenir informé de sa nocivité potentielle.

SERVICE COURRIER LE





Madame LEURS JACQUELINE 15 RUE DU LUXEMBOURG 59155 FACHES THUMESNIL

N160980

Bonjour Madame LEURS,

Nous accusons réception de votre devis dentaire pour rebasage.

Nous avons le regret de vous informer que l'acte mentionné sur votre facture ne peut faire l'objet d'aucun remboursement au titre de votre contrat.

Cordialement

Service Dentaire
Contrôle Médical
6 Rue Paul Morel
BP 80283
70006 VESOUL
Gestionnaire Dentaire 001





Madame LEURS JACQUELINE 15 RUE DU LUXEMBOURG 59155 FACHES THUMESNIL

N160980

Bonjour Madame LEURS

Veuillez trouver ci jointe notre estimation de prise en charge.

Afin de faciliter votre parcours Dentaire et vous apporter un meilleur service, vous trouverez ci-joint, un mandat de transmission par lequel vous nous autorisez à contacter directement votre praticien afin obtenir les pièces ci-dessous, nécessaires au traitement de votre dossier.

# Vous pouvez:

- Soit nous retourner ce **mandat complété et signé**, et notre service Dentaire prendra alors contact avec votre praticien,
- Soit **nous transmettre vous-même les pièces ci-dessous** (à demander à votre praticien)

Nous vous informons que notre remboursement interviendra sous réserve de la réception d'une **déclaration de conformité** (à demander à votre Praticien, à l'issue du plan de traitement)

Ce document devra comporter les mentions suivantes :

- Le nom du Laboratoire
- Le nom du patient
- La date
- La matière
- La classification
- Le nom du fabricant
- La Norme et le lot
- Le numéro de dent

Vous en souhaitant bonne réception

Service Dentaire
Contrôle Médical
6 Rue Faul Morel
BP 80283
70006 VESOUL
Gestionnaire Dentaire 001

PRAECONIS, SAS au Capital de 305 400 euros immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 10 058 426 - RCS Vesoul 527 879 415.

# PRAECONIS 6 rue Paul MOREL BP 80283 70006 VESOUL CEDEX FEUILLET PATIENT

# **ACCORD DE PRISE EN CHARGE DENTAIRE N° 1223008798**

Valable du 14/12/2023 au 13/03/2024

# **MME LEURS JACQUELINE**

### 15 RUE DU LUXEMBOURG

## **59155 FACHES THUMESNIL**

**CONTACT** 

Ligne Directe: 03.84.75.22.52

Fax: 03.84.75.20.21

E-mail: service.dentaire@praeconis.fr

Madame, Monsieur,

Vesoul, le 14 décembre 2023

En réponse à votre demande, nous vous indiquons ci-dessous nos remboursements en fonction de vos indications concernant le bénéficiaire ci-dessous :

<u>Date du devis</u>: **14/12/2023** 

Code Tiers National: 594755910 DR MERCIER SYLVIA 59155 FACHES THUMESNIL

\*\*\*\*

Cet accord préalable est établi en euros

Libellé Prestation	Frais réels	Dent	Qté	Base Régime Obligatoire	Part Régime Obligatoire	Part Mutuelle	Reste à Charge
Proth. amov. RAC modéré 1	1365.00	01		247.25	148.35	370.88	845.77
Proth. amo tran RAC0 1	400.00	02		96.75	58.05	341.95	0.00
TOTAUX	1765.00				206.40	712.83	845.77

Notre règlement ne pourra pas excéder le montant des frais réels, et se fait <u>uniquement</u> par virement bancaire ou postal.

Notre prise en charge sera plafonnée aux frais réellement engagés, après déduction du remboursement du régime obligatoire (pour les éléments remboursables uniquement) et des éventuels autres régimes complémentaires intervenant.

Sous réserve de la radiation du contrat, du paiement des cotisations et/ou de tout changement de la règlementation ou de produit et d'une facturation strictement identique au devis.

SERVICE DENTAIRE

PRAECONIS 6 rue Paul MOREL BP 80283 70006 VESOUL CEDEX

# **FEUILLET PRATICIEN (\*)**

# **ACCORD DE PRISE EN CHARGE DENTAIRE N° 1223008798**

Valable du 14/12/2023 au 13/03/2024

### DR MERCIER SYLVIA

# **65 RUE KLEBER**

# **59155 FACHES THUMESNIL**

CONTACT

Ligne Directe: 03.84.75.22.52

Fax: 03.84.75.20.21

E-mail: service.dentaire@praeconis.fr

Vesoul, le 14 décembre 2023

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, nous vous indiquons ci-dessous nos remboursements en fonction de vos indications concernant le bénéficiaire ci-dessous :

<u>Date du devis</u>: **14/12/2023** <u>Code Tiers National</u>: **594755910** 

Cet accord préalable est établi en euros

Libellé Prestation	Frais réels	Dent	Qté	Base Régime Obligatoire	Part Régime Obligatoire	Part Mutuelle	Reste à Charge
Proth. amov. RAC modéré 1 Proth. amo tran RAC0 1	1365.00 400.00			247.25 96.75	148.35 58.05	370.88 341.95	845.77 0.00
TOTAUX	1765.00				206.40	712.83	845.77

Notre règlement ne pourra pas excéder le montant des frais réels, et se fait <u>uniquement</u> par virement bancaire ou postal.

Notre prise en charge sera plafonnée aux frais réellement engagés, après déduction du remboursement du régime obligatoire (pour les éléments remboursables uniquement) et des éventuels autres régimes complémentaires intervenant.

Sous réserve de la radiation du contrat, du paiement des cotisations et/ou de tout changement de la règlementation ou de produit et d'une facturation strictement identique au devis.

L'assuré demande la dispense	d'avance	de	frais	et le	paiement	direct	au	praticien
pour la part remboursée par la	mutuelle.							

Bon pour accord

Date Signature de l'assuré SERVICE DENTAIRE

(\*) à retourner, daté, signé, au service dentaire en cas d'accord de tiers payant